

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

R Affiché le 04 OCT. 2018
ID : 084-200040681-20180926-DP_71_2018-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-71 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des déchèteries de Valréas et Grignan _ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT la décision n°2018-13 du 09 mars 2018 confiant au prestataire SUD A-M-O, sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des déchèteries de Valréas et Grignan, étant précisé que le coût de la mission s'établissait à 5 000,00 euros HT soit 6 000 euros TTC,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place un phasage de paiement au prestataire, en intégrant la possibilité de facturation en fonction de l'avancée du dossier, après l'émission d'une situation à chacune des cinq phases terminées,

CONSIDERANT que la modification du marché n'entraîne pas d'autres modifications du marché initial,

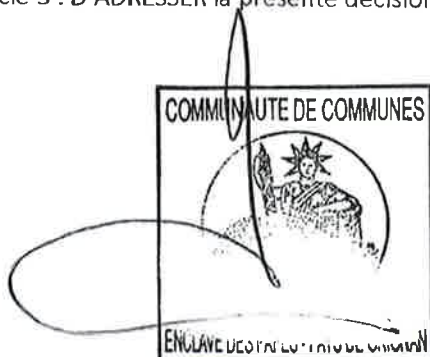
Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant au marché relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le prestataire SUD A-M-O, sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9 consistant à l'accompagnement global et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des déchèteries de Valréas et Grignan, en intégrant un phasage de facturation en fonction de l'avancée du dossier en cinq situations ,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.



Fait à Valréas, le 26 septembre 2018

Le Président,
Patrick ADRIEN